

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE IPALLE

Chemin de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes

Tél. : 069/84.59.88

[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

[info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be)

**JEUDI 23 JUIN 2022**

à 10h00 à la Distillerie de Biercée - Ferme de la Cour

rue de la Roquette 36 à 6532 THUIN

Le régime d'exception dû à la crise sanitaire étant terminé, l'assemblée générale se tiendra de nouveau en présentiel. Des présentations vidéo sont en accès libre sur <https://www.ipalle.be/ag-videos/>.

Les réponses à l'ensemble des questions reçues seront disponibles pour l'ensemble des citoyens via une FAQ reprise sur le site internet de l'intercommunale.

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de Bernissart, commune associée à l'intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avvertir - par courrier - la Présidente de l'intercommunale pour le 10 juin au plus tard. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée sur le territoire de la commune de Bernissart. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

### POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1	Approbation du rapport de développement durable 2021
2	Approbation des comptes annuels statutaires au 31/12/2021 de la SCRL IPALLE
2.1.	Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
2.2.	Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
2.3.	Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
2.4.	Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3	Approbation des comptes annuels consolidés au 31/12/2021 de la SCRL IPALLE
3.1.	Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
3.2.	Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
3.3.	Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
3.4.	Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4.	Décharge aux administrateurs
5.	Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)
6.	Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7.	Documents exigés par le CDLD
8.	Modifications statutaires
9.	Remplacement d'administrateurs

